

Compte-rendu de l'atelier N°10

Quand écoles et associations s'emmêlent...¹

Intervenants :	Benoît Parmentier , administrateur général de l'ONE a également été coordinateur de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la jeunesse. Il apportera son point de vue expert sur la coordination de l'accueil extrascolaire, sa qualité et ses rapports avec le monde scolaire. Patrick Dekelver , directeur de l'Institut d'enseignement secondaire des Sacrés-Cœurs à Waterloo est le fondateur de l'ASBL ECODEV, école de devoirs à Etterbeek. Il a été directeur de l'Institut des Filles de Marie à Saint-Gilles. Dans cette fonction, il a particulièrement travaillé avec le monde associatif et les écoles de devoirs du quartier.
Animatrice :	Sophie De Kuysche
Secrétaire :	Anne Methens

1. Intervention de Benoît Parmentier

L'introduction relate le contexte du champ organisationnel du temps libre.

Les compétences de l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance) s'articulent autour de 3 axes :

1.1. Historique

Lorsque le politique s'est interrogé sur l'accueil du temps libre (ATL), il avait déjà vingt ans de retard...

En 1999 : en Région wallonne, on instaure des projets pilotes de coordination confiés à l'autorité communale. Ceci constitue un premier pas, une reconnaissance qu'il y a quelque chose à faire dans ce domaine.

À partir de ce moment, on assiste à une évolution importante quant à la coordination de l'accueil du temps libre et de l'accueil extrascolaire.

¹ Ce compte-rendu est un résumé des interventions et débats de l'atelier réalisé par la ou le secrétaire. Afin de permettre une diffusion rapide, il n'a pas été possible de demander aux intervenants de valider ce texte. Si, malgré le soin apporté à ce travail, des propos ont été mal retranscrits, merci de nous en excuser. Dans la mesure où ils nous ont été communiqués, les supports de présentation ou les textes des intervenants sont également publiés pour compléter ce compte-rendu.

Les propos n'engagent pas le SeGEC.

Le Service d'étude du SeGEC

Parallèlement, les politiques légifèrent sur des matières telles que les centres de vacances (plaines, séjours, camps) (décret de 1999 mis en application en 2001) ou encore les écoles de devoirs (décret de 2004).

Notons que le décret « Accueil du temps libre » de 2004 invite les communes à adhérer au projet pour ainsi obtenir des subventions de fonctionnement et à entrer dans des programmes-clés pour développer des projets de partenariat entre opérateurs d'accueil extra scolaire.

Aujourd'hui, 219 communes en Wallonie et à Bruxelles sont entrées dans le dispositif.

L'essentiel des grandes communes ont adhéré au projet et on estime que 85% des enfants sont couverts par ces dispositifs. L'accueil du « temps libre » prend donc tout son sens.

1.2. Comment, au niveau règlementaire, a-t-on créé la synergie ?

En 1999, sort le code de qualité de l'accueil qui prend ses racines dans la convention internationale et qui invite tous les acteurs qui s'occupent des enfants (sports, mouvements de jeunesse...) à réfléchir à l'accueil des enfants en développant des principes d'accueil qui intègrent des projets pédagogiques.

Concrètement, les communes mettent sur pied une commission de coordination, la commission communale de l'accueil (CCA) à 5 composantes :

- des représentants du conseil communal ;
- des représentants des directions d'école ;
- des représentants des parents : associations de parents et associations d'éducation permanente ;
- des organisations agréées par l'ONE en matière de temps libre ;
- tous les autres partenaires intéressés : bibliothèques, mouvements de jeunesse, Services d'aide en milieu ouvert (AMO)...

Il n'est jamais évident de rassembler toutes ces personnes autour d'une même table et de faire converger leurs avis et visions des choses.

Ceci étant le bilan est tout de même positif par rapport à la dynamique sociale, car tous les secteurs relatifs à l'enfance sont rassemblés pour s'organiser, compléter, accentuer une dynamique de l'accueil de l'enfance dans le cadre du temps libre. Notons aussi que l'encouragement de ces acteurs passe par le soutien à la coordination et le soutien financier.

1.3. Quel outil, l'ONE a-t-elle développé ?

L'outil consiste en un référentiel en 7 points² qui ne se limite pas à un guide des bonnes pratiques. Alimenté d'exemples concrets, l'outil permet de nourrir la réflexion et invite le lecteur à décliner son propre projet dans une approche triple à savoir l'enfant, la famille et les professionnels du secteur.

² *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité. Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité, sous la coordination de Pascale Camus et Laurence Marchal. Sept livrets publiés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), 2007.*

En guise de conclusion ouverte à la réflexion, l'intervenant souligne que le rapport entre écoles et associations pose un certain nombre de questions.

D'abord, la relation entre écoles et associations n'est pas quelque chose de naturel. Ainsi se pose la question de savoir comment mieux faire vivre ce partenariat.

Ensuite, on constate généralement que le directeur d'établissement reste la personne de référence au sein de l'école en ce qui concerne l'accueil extra scolaire. Et pourtant, dans les faits, ce n'est pas lui qui l'organise. Le temps de l'école et le temps de l'accueil du temps libre sont deux moments différents. Le projet d'établissement devrait être distinct du projet spécifique développé par le milieu d'accueil même si ces deux projets doivent être « articulés ».

Enfin se pose aussi la question des moyens humains et financiers. Notamment en termes d'infrastructures. En effet, les seules infrastructures au sein de l'établissement s'articulent autour du réfectoire, de la salle de gymnastique, des locaux de cours et ne sont pas forcément adaptées à l'accueil extrascolaire.

2. Intervention de Patrick Dekelver

Avant de commencer, l'orateur insiste sur la particularité de son parcours. Directeur d'école dans un quartier dit « difficile », il a été rapidement amené à développer des structures de soutien pour les élèves. De là est venue l'idée de l'école des devoirs.

Le projet avait pour ambition de travailler avec des professeurs et des élèves issus de différents établissements. Cette formule a connu un succès indéniable, mais la formule s'est avérée très lourde en termes d'organisation. Suite à un changement de fonction, le directeur n'a plus pu consacrer le temps nécessaire à cette organisation et a dans le même temps utilisé les moyens D+ qui se dégageaient pour développer une école des devoirs en collaboration avec le milieu associatif.

L'expérience a permis de révéler les difficultés multiples auxquelles sont confrontés les élèves telles que ne pas distinguer l'essentiel de l'accessoire, l'incompréhension des matières ou encore les cours non structurés...

Une opportunité professionnelle amène notre orateur à prendre la direction d'une école située de l'autre côté de Bruxelles dans un quartier dit « favorisé », mais avec des profils d'élèves de tous horizons. Dans cette commune dite « favorisée », notre directeur a été confronté aux mêmes difficultés en ce qui concerne les élèves, mais la solidarité et l'accompagnement des élèves étaient inexistantes. Ainsi, la première difficulté a été de faire accepter aux professeurs que l'école n'était pas un lieu de sélection, la seconde, de trouver des partenaires du secteur associatif prêts à s'investir dans pareil projet. En effet, il n'était pas possible d'obtenir une aide quelconque de la commune qui ne tenait pas à s'investir. L'orateur insiste également sur le fait que les élèves ont des besoins et des priorités différentes en fonction des degrés qu'ils fréquentent. En effet, les élèves du 1^{er} degré adhèrent sans mal au projet de l'école des devoirs tandis que ceux du second degré préfèrent un système de coaching et pour ceux du 3^e l'aide devient presque exclusivement disciplinaire. Les élèves qui fréquentent ce type d'endroit y vont par obligation... C'est donc là que l'associatif doit intervenir et jouer son rôle, car l'école des devoirs n'est pas « La solution » à tous les degrés. (L'école des devoirs doit avoir une dimension plus large que la remédiation scolaire pour éviter de « refaire l'école après l'école »).

Notons encore que le danger associé au développement de ces écoles de devoirs est la déresponsabilisation des professeurs qui envoient systématiquement les élèves en difficulté chercher de l'aide en dehors du cadre scolaire.

Insistons aussi sur le fait que le succès de ces structures passe par la complicité et la synergie entre l'école et le milieu associatif. Il serait d'ailleurs souhaitable que les organisations qui mettent en place l'accueil extrascolaire soient invitées ou participent activement aux instances de l'établissement.

3. Réflexions / Débat : interventions en vrac

1/ Il faut faire un travail de structuration autour de l'anarchie des cours particuliers. S'il n'existe pas d'école de devoirs dans la commune, les parents se tournent vers le privé ;

2/ Au-delà de toutes les coordinations mises en place, ne serait-il pas judicieux de représenter cette réalité associative au sein des PO ;

3/ Le secteur associatif n'est pas toujours simple à cerner à cause du manque d'homogénéité : l'associatif « auxiliaire » qui englobe les opérateurs de service public et l'associatif « militant » qui développe le projet avec et dans l'établissement. Ce sont donc 2 approches différentes qui ne peuvent pas être traitées de la même manière.

4/ Quelle est la place de l'association dans le temps scolaire ? Jusqu'à présent l'association n'est interpellée qu'en dehors du temps scolaire. Se pose ainsi la question de savoir si les acteurs de l'associatif ont un rôle à jouer pendant le temps scolaire ? Et si oui quelle légitimité le secteur associatif peut-il espérer dans ce cadre-là ?

5/ Quid de la vision de l'école par rapport à l'associatif ?

- Quelle perception les enseignants ont-ils d'eux-mêmes quand ils exercent à l'école des devoirs ? Quelles conséquences en tirent-ils par rapport à leur expérience en classe ? Adoptent-ils un autre comportement ? Modifient-ils leur méthode de travail en classe ?
- Il semble que la plupart du temps, écoles et associations s'ignorent... en cause, la méconnaissance des rouages. Cela tient pour beaucoup à la bonne ou mauvaise volonté des communes auxquelles le décret a donné cette compétence. Le choix du coordinateur communal de l'ATL prend donc ici toute son importance.

6/ Pour faire une « bonne école », on doit se poser la question de ce qui se passe avant l'école, c'est-à-dire pour les enfants de moins de 3 ans. En effet, il existe déjà un réel fossé entre les enfants qui sont « stimulés » et ceux qui le sont moins. Et le constat -peut-être un peu rapide- qui est fait c'est que l'école des devoirs est souvent là pour combler les « trous » créés avant la maternelle. La question est donc posée au représentant de l'ONE quant à savoir ce qui est mis en place pour que les enfants arrivent à l'école avec les mêmes chances ?

Constat de l'ONE : dans nos structures actuelles, il n'est pas possible de s'adresser aux mêmes enfants à des moments différents. Il faudrait mener la réflexion sur le passage entre le milieu d'accueil et l'école maternelle.

7/ Expérience d'une AMO dont la mission est de développer des projets avec l'établissement sans pour autant être pourvoyeur d'animation. L'associatif a ainsi proposé d'apporter des éléments qui permettent aux élèves de retrouver un sens à l'école. S'est ainsi développée une réelle collaboration avec les professeurs qui adaptent le contenu des cours pour y aborder le thème choisi avec l'associatif.

Ce type de collaboration permet aux élèves, via les projets développés, de prendre conscience qu'ils peuvent apporter quelque chose à d'autres personnes.

Il existe une vraie cohérence entre la mission de l'AMO et celle de l'école.

4. En guise de conclusion...

Il faut inviter les établissements scolaires à collaborer :

- avec l'associatif dans des lieux tels que les CCA (Commissions communales de l'accueil). Cela est essentiel pour que les collaborations aient un sens, soient valorisées aussi bien au sein de l'école qu'en dehors ;
- avec le conseil de participation ;

Il semble également judicieux d'ouvrir les Pouvoirs Organisateur des établissements scolaires au monde de l'associatif.